

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-04-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

Présents : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

Secrétaire de séance : Mme Agnès BELLAGAMBA

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de la collectivité.

Résultats de clôture de l'exercice 2022 :

Fonctionnement : + 1 347 238.28 (+ 1 468 905.11 (résultat 2021) – 348 014.58 (part affectée à l'investissement) + 226 347.75 (résultat exercice 2022)

Investissement : - 247 771.94 (-329 890.58 (résultat 2021) + 82 118.64 (résultat exercice 2022).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier de la collectivité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023



Le Maire,
Guillaume LUYTON

**REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DRÔME – MAIRIE DE ST-SORLIN EN VALLOIRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL – D02-04-23**

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué en date du 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de M. Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 18 Pour : 18

Présents : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA - Richard BLETON – Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ - Dominique ESCURE – Odile LABROY - Vincent LACAZE – Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON Madame Agnès BELLAGAMBA a été désignée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL - DRESSÉ PAR M. GUILLAUME LUYTON, MAIRE

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2022, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	1 318 854.37	1 545 202.12	963 512.53	1 045 631.17	2 282 366.90	2 590 833.29
Résultats reportés	1 120 890.53	1 120 890.53	329 890.58	1 045 631.17	329 890.58	1 120 890.53
TOTAUX	1 318 854.37	2 666 092.65	1 293 403.11	1 045 631.17	2 612 257.18	1 311 726.82
Restes à réaliser			76 515.00	126 847.00	76 515.00	126 847.00
RÉSULTATS DÉFINITIFS	1 318 854.37	2 666 092.65	1 369 918.11	1 172 478.17	2 688 772.48	3 838 570.82

Mme Laurence DELBECQ, préside le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/04/2023



Le Maire,
Guillaume LUYTON

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

13 AVR. 2023

ID : 026-212603302-20230412-D02_04_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D03-04-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

Présents : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

Secrétaire de séance : Mme Agnès BELLAGAMBA

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 1 347 238.28 €
Le résultat de la section d'investissement est déficitaire de 247 771.94 €

Il est obligatoire de couvrir le déficit d'investissement.

Proposition d'affectation :

Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 1 099 466.34 (1 347 238.28 – 247 771.94)

Déficit d'investissement reporté au 001 : 247 771.94

Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 247 771.94.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de procéder à l'affectation des résultats 2022 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023



Le Maire,
Guillaume LUYTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D04-04-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

Présents : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

Secrétaire de séance : Mme Agnès BELLAGAMBA

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2023

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'augmenter les taux de taxe foncière de 1.56 et la taxe d'habitation de 0.41.

Taxe foncière bâtie : 30.65
Taxe foncière non bâtie : 47.59
Taxe d'habitation : 8.32

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les nouveaux taux tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D05-04-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

Présents : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

Secrétaire de séance : Mme Agnès BELLAGAMBA

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Résumé des propositions :

Fonctionnement en équilibre en dépenses et en recettes pour 2 693 701.34 €
Investissement en équilibre en dépenses et en recettes pour 1 389 771.28 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le budget primitif 2023 tel que résumé ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON



**REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DRÔME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D06-04-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

Présents : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

Secrétaire de séance : Mme Agnès BELLAGAMBA

OBJET : CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Pour pouvoir recruter la personne qui va remplacer la secrétaire générale dont la date de départ à la retraite est le 1^{er} juin il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} juin 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de créer un poste d'adjoint administratif au 1^{er} juin 2023 à temps complet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D07-04-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

Présents : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

Secrétaire de séance : Mme Agnès BELLAGAMBA

OBJET : AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver l'aménagement d'un terrain multisports dans le nouveau parc pour un montant de 32 712 € HT et de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Plan de financement :

Coût du projet : 32 712 € HT

Subvention ANS 50 % : 16 356 € HT

Participation commune 50 % : 16 356 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le projet d'aménagement d'un terrain multisports.

Sollicite l'attribution d'une subvention de l'ANS pour un montant de 16 356 € HT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D08-04-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

Présents : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

Secrétaire de séance : Mme Agnès BELLAGAMBA

OBJET : MODIFICATION SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

Il vous est proposé d'approuver le projet de modification du système de vidéoprotection par l'ajout de 5 caméras pour un montant de 29 210 € HT et de solliciter des subventions auprès du FIPD, du Département et de la Région.

Plan de financement :

Montant du projet :	29 210 € HT
FIPD 20 % =	5 842 € HT
Département 30 % =	8 763 € HT
Région 30 % =	8 763 € HT
Part communale 20 % =	5 842 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le projet de modification du système de vidéoprotection.

Sollicite l'attribution d'une subvention du FIPD pour un montant de 5 842 € HT.

Sollicite l'attribution d'une subvention du Département pour un montant de 8 763 € HT.

Sollicite l'attribution d'une subvention de la Région pour un montant de 8 763 € HT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023



Le Maire,
Guillaume LUYTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D09-04-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2023

Présents : Mmes, MM. – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR à M. Dominique ESCURE – Mme Amandine JAMY à Mme Odile LABROY – M. Georges VELUIRE à M. Richard BLETON

Secrétaire de séance : Mme Agnès BELLAGAMBA

OBJET : TARIFICATION CANTINE

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Compte tenu de l'importance des hausses du coût des énergies il est proposé une augmentation de 5 % des tarifs au 1^{er} septembre 2023.

<u>Tarifs actuels</u>		<u>Nouveaux tarifs</u>
Primaire	4.50 €	4.73 €
Maternelle	4.40 €	4.62 €
Adulte	6.10 €	6.41 €
Majoré	7.00 €	7.35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 12 avril 2023



Le Maire,
Guillaume LUYTON